

L'ALTERNANCE CHEZ LES DIPLÔMÉS 2008 DE LICENCE PROFESSIONNELLE

Contexte : En 2008, 1912 diplômés ont obtenu une Licence professionnelle dans l'une des 4 universités de Bretagne. 1405 ont répondu à l'enquête proposée. Parmi eux, 18,5% (n = 260) se sont engagés dans la voie de l'alternance en signant un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation. Ce mode de formation propose à la fois des périodes de formation à l'université et à la fois des périodes de travail en entreprise. Le diplômé acquiert ainsi de l'expérience professionnelle et un diplôme de niveau Bac +3.

Méthodologie : L'enquête proposée s'inscrit dans le cadre de l'enquête nationale pilotée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Les diplômés 2008 ont été interrogés en décembre 2010 sur leur devenir 30 mois après l'obtention du diplôme.

Le questionnaire proposé se compose du tronc commun imposé par le Ministère, enrichi d'un certain nombre de questions complémentaires. Ce travail est le fruit d'une collaboration entre l'ORESB et les observatoires des 4 universités de Bretagne (Université de Bretagne Occidentale, Université de Bretagne Sud, Université de Rennes 1 et Université Rennes 2). Les observatoires des universités ont envoyé les questionnaires, ont effectué des relances (postales et/ou téléphoniques) et ont réalisé la saisie informatique des questionnaires. L'Observatoire Régional des Enseignements Supérieurs en Bretagne (ORESB) a ensuite analysé les données régionales de cette étude.

CARACTÉRISTIQUES DES DIPLÔMÉS

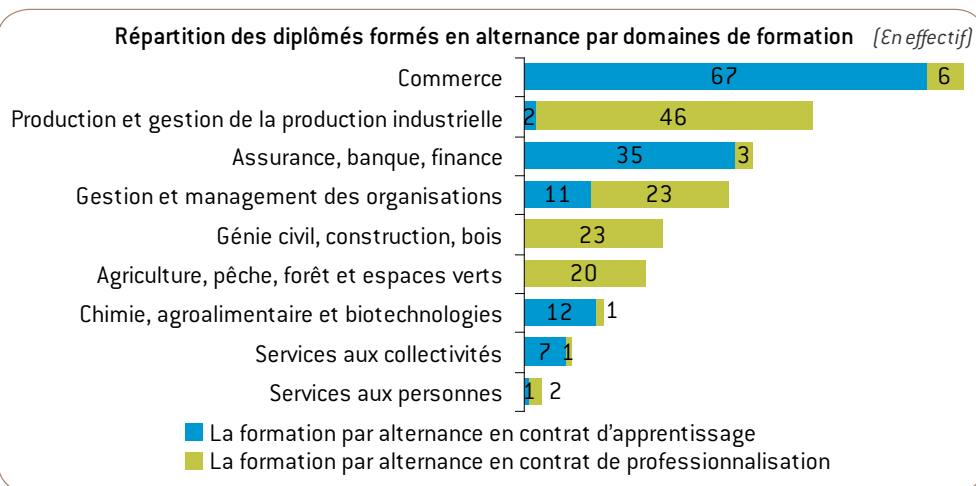
Domaines de formation

On compte 76 spécialités de Licences professionnelles en 2008 réparties dans 12 domaines de formation.

9 domaines proposent des formations en alternance, soit 23 spécialités et 260 diplômés (18,5% de l'effectif global).

Les diplômés inscrits en alternance se répartissent pour moitié en contrat d'apprentissage (9,5%) et en contrat de professionnalisation (9%).

Le graphique ci-dessous nous permet d'observer des disparités selon les domaines de formation.



Ainsi, la formation aux métiers du tertiaire prédomine et représentent 60% des formations en alternance : 28% en « Commerce », 15% en « Assurance, banque, finance », 13% en « Gestion et management des organisations », 4% en « Services aux personnes » ou « Services aux collectivités ».

Profil sociologique des diplômés

On retrouve la même proportion d'hommes et de femmes dans la population en alternance (54% d'hommes et 46% de femmes) que dans la population totale (54,5% d'hommes et 45,5% de femmes).

L'âge médian¹ à l'obtention de la Licence professionnelle est de 22 ans. Le plus jeune a 20 ans, le plus âgé a 44 ans. 5% des alternants sont âgés de plus de 26 ans à l'issue du diplôme (rendu possible par le contrat de professionnalisation accessible aux plus de 25 ans).

[1] La médiane sépare la population en deux parties égales. Ici, la moitié de la population est âgée de moins de 22 ans lors de l'obtention de la Licence professionnelle, l'autre moitié est âgée de plus de 22 ans.

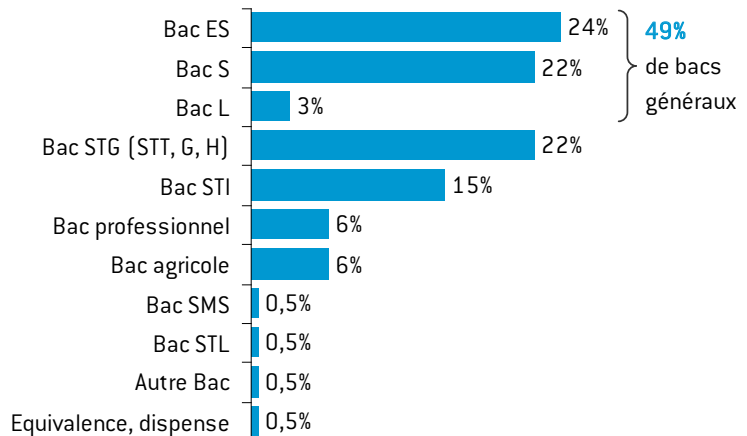
PARCOURS DES DIPLÔMÉS AVANT LA LICENCE PROFESSIONNELLE

Type de Baccalauréat

49% des diplômés en alternance possèdent un Baccalauréat général (53% dans la formation initiale).

La proportion de titulaires d'un Bac technologique (38%) est quasiment identique à celle relevée pour les diplômés issus de la formation initiale (39%). Cependant, la dispersion est différente : on compte davantage de Bacs STG (22%) que de Bacs STI (15%) parmi les individus formés en alternance alors que c'est l'inverse pour les diplômés issus de la formation initiale (respectivement 12% et 23,5%).

D'autre part, les titulaires d'un Bac agricole et d'un Bac professionnel sont sur-représentés dans la formation par alternance : 6% pour chacun des types de Bac. Pour les diplômés issus de la formation initiale, cette proportion est nettement moindre : 1,6% pour les titulaires d'un Bac agricole et de 2,2% pour les bacheliers professionnels.

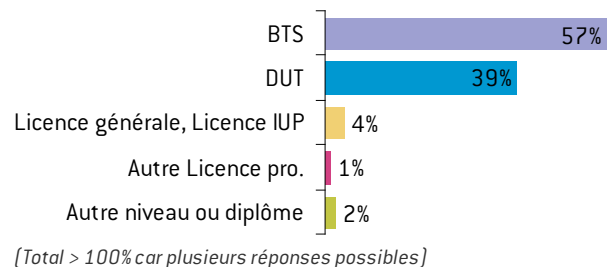


Diplôme d'accès à la Licence professionnelle

96% des diplômés formés en alternance sont titulaires d'un BTS ou d'un DUT à l'entrée en Licence professionnelle (91% pour la formation initiale). 15% de ces derniers ont également effectué leur BTS ou DUT en alternance.

On note des différences importantes en fonction du régime d'inscription. Les diplômés en alternance se sont orientés plus massivement vers un BTS (57% vs. 42%) après le Bac. A l'inverse, les diplômés issus de la formation initiale sont davantage titulaires d'un DUT (49% vs. 39% pour l'alternance).

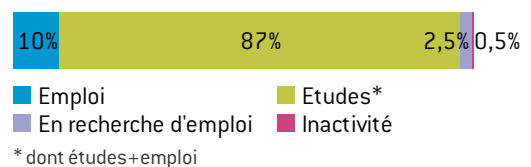
5% des diplômés issus de l'alternance étaient déjà titulaires d'un diplôme de niveau Bac +3 (Licence générale, Licence IUP ou Licence professionnelle) avant de s'inscrire en Licence professionnelle. Ce taux s'élève à 8,7% pour la formation initiale.



Situation avant d'entrer en Licence professionnelle

Avant de s'inscrire en Licence professionnelle,

- 87% des répondants étaient étudiants,
- 10% exerçaient un emploi,
- 2,5% étaient en recherche d'emploi,
- 0,5% n'exerçaient pas d'emploi et n'en recherchait pas non plus.



DEVENIR DES DIPLÔMÉS

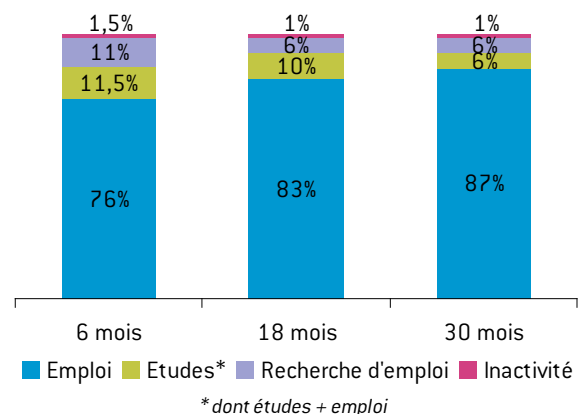
Les diplômés en alternance choisissent davantage d'intégrer le marché du travail que les diplômés issus de la formation initiale.

Ce constat est marqué par un taux d'emploi pour les diplômés en alternance plus élevé que chez ceux en formation initiale à chaque intervalle (6 mois, 18 mois, 30 mois).

Ainsi, à **6 mois**, le taux d'emploi des individus formés en alternance s'élève à **76%** contre 65% pour les individus issus de la formation initiale (soit une différence de 11 points).

A **18 mois**, l'écart s'accroît (+ 13 points) entre le taux d'emploi des diplômés en alternance (**83%**) et ceux en formation initiale (70%).

Enfin, **87%** des diplômés en alternance exercent un **emploi 30 mois** après l'obtention de la Licence professionnelle. Ce taux est une nouvelle fois plus élevé que celui observé chez les diplômés en formation initiale (78,5%), avec toutefois un écart moins important (+ 8,5 points).



À 30 mois, le **taux d'insertion**^[2] atteint **93,4%** et est plus élevé que celui observé chez les individus inscrits en formation initiale (88,5%). Notons également que le taux d'insertion est meilleur chez les diplômés en contrat de professionnalisation (96%) que chez les individus ayant signé un contrat d'apprentissage (90%). On peut aisément imaginer que, le contrat de professionnalisation étant accessible aux demandeurs d'emploi de plus de 26 ans, ces derniers peuvent faire valoir une expérience professionnelle précédente.

Quant à la **poursuite d'études**, 42 personnes sur 268 (**15,6%**) ont poursuivi au moins une année d'études après la Licence professionnelle. Parmi eux, 14 individus ont suivi 2 années d'études consécutives à l'obtention du diplôme. La majorité d'entre eux (n = 8) ont préparé un Master. 2 ont préparé des concours, 1 a suivi 2 années d'école de commerce, 1 a intégré une école de commerce puis un Master 2, 1 a intégré un Magistère et 1 n'a pas précisé sa formation.

8 personnes ont poursuivi une seule année d'études : 3 ont repris une autre Licence professionnelle, 2 se sont inscrits en Master, 1 en Licence générale, 1 en école de commerce, 1 a préparé des concours.

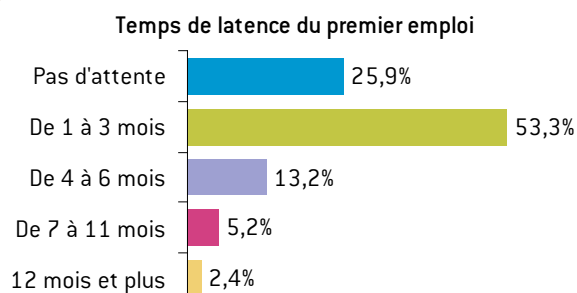
7 diplômés³ ont poursuivi 3 années d'études après la Licence professionnelle. Aucun d'entre eux n'a poursuivi au delà du Bac +5.

SITUATION PROFESSIONNELLE APRÈS LA LICENCE PROFESSIONNELLE

Accès à l'emploi

Le temps de latence du 1^{er} emploi⁴ est court. Les individus formés en alternance s'insèrent un peu plus rapidement que les diplômés issus d'une formation initiale classique.

En effet, **79%** d'entre eux accèdent à un emploi **dans les 3 mois** après l'obtention de la Licence professionnelle. Ce taux est de 74% chez les diplômés en formation initiale.



Les diplômés issus de la formation par alternance sont largement recrutés grâce au stage ou au contrat de professionnalisation ou d'apprentissage réalisé pendant la Licence professionnelle (41% contre 21% des diplômés issus de la formation initiale). Ils sont moins nombreux à avoir accédé à leur emploi suite à une annonce (13% contre 20% des diplômés en formation initiale) ou grâce à leurs réseaux (7% vs. 13% pour la formation initiale).

Caractéristiques de l'emploi exercé 30 mois après l'obtention de la Licence professionnelle

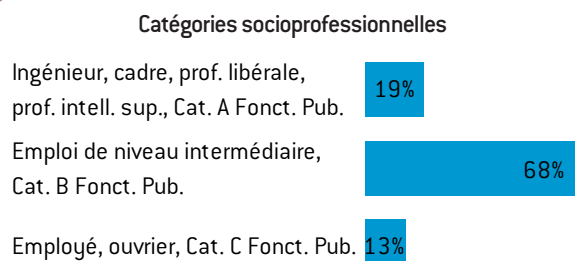
Pour **64%** des diplômés en alternance, l'emploi exercé au moment de l'enquête correspond au **1^{er} emploi depuis l'obtention du Master**. Ce taux est nettement plus faible chez les diplômés issus de la formation initiale (50%).

Le **taux d'emploi « temporaire »** s'élève à **11%**. Il est 2 fois moins élevé que pour les diplômés de la formation initiale (22%).

99% des diplômés ayant suivi leur formation en alternance travaillent à **temps complet** (98% pour la formation initiale).

68% des diplômés accèdent à un « **emploi de niveau intermédiaire, Catégorie B Fonction Publique** ». Ce taux est inférieur chez les diplômés de la formation initiale (65%). Toutefois, cette différence est peu significative.

19% des diplômés exercent un emploi d'« **ingénieur, cadre, profession libérale, profession intellectuelle supérieure, Catégorie A Fonction Publique** ». Ce taux est identique pour les diplômés issus de la formation initiale.



Par ailleurs, notons que **31%** des diplômés en emploi en décembre 2010 ont la **responsabilité d'une équipe**. Ce taux est 2 fois plus élevé que celui observé chez les diplômés issus de la formation initiale (14%). Le diplômé encadrant une équipe a la responsabilité de 10 individus en moyenne (médiane = 6).

[2] Le taux d'insertion correspond au nombre de personnes en emploi / (nombre de personne en emploi + nombre de personnes en recherche d'emploi) X 100.

[3] Type d'études poursuivies : cursus de 3 ans en école d'ingénieur (n = 2) / L2, L3 puis M1 (n = 1) / L3, M1 puis M2 (n = 1) / Titre professionnel de niveau II (n = 1) / Bac + 3 sur 3 ans (n = 1) / M1, M2, M2 (n = 1).

[4] Le temps de latence porte sur l'ensemble des diplômés ayant exercé au moins 1 emploi depuis l'obtention de la Licence professionnelle. Il équivaut à la différence entre la date d'obtention du Master et la date de recrutement. Nous avons exclu de ce calcul les individus en emploi avant de s'inscrire en Master et ayant conservé cet emploi après l'obtention du diplôme ainsi que les répondants ayant poursuivi des études après le Master.

30 mois après l'obtention de la Licence professionnelle, les diplômés en alternance perçoivent un **salaire net mensuel médian**⁵, primes incluses, de **1550 €**. Ce dernier est plus élevé que celui observé pour les diplômés de la formation initiale (1480 €).

Les diplômés issus de l'alternance travaillent majoritairement **en Bretagne** : **64%** vs. 47% pour les diplômés de la formation initiale. 14% des diplômés exercent leur emploi dans les Pays de la Loire (vs. 15% pour la formation initiale). Ils sont peu présents en Ile-de-France (7,5% vs. 14%) et dans les autres régions (10% vs. 18%).

La grande majorité des diplômés ayant réalisé leur Licence professionnelle en alternance (**83%**) travaillent au sein d'une **entreprise privée** (78% pour la formation initiale). Ils sont également significativement plus nombreux à exercer auprès d'une personne exerçant une profession libérale ou un indépendant (3% vs. 1% pour la formation initiale).

Les diplômés formés en alternance sont surreprésentés dans les secteurs « **Activités financières et d'assurance** » (29%), « **Commerce, transports, hébergement et restauration** » (20%), « **Construction** » (9,5%) et « **Agriculture, sylviculture et pêche** » (6%).

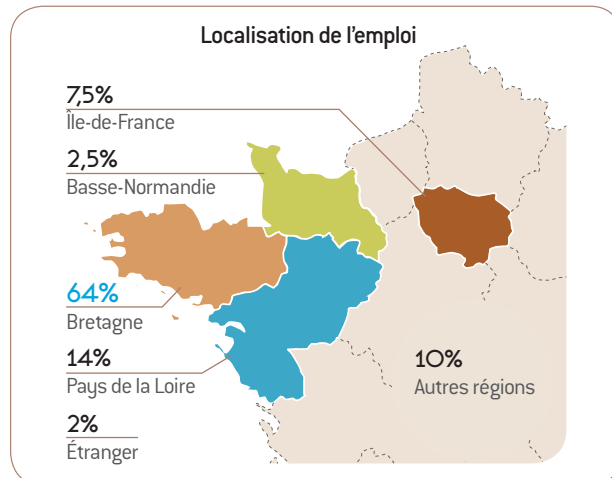
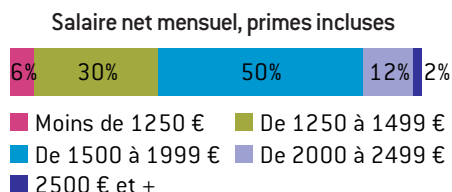
77% des diplômés issus de l'alternance déclarent que l'emploi exercé à 30 mois est en **adéquation avec leur spécialité de Licence professionnelle** (dont 46% « tout à fait en adéquation »). Ce taux est significativement supérieur à celui observé pour les diplômés issus de la formation initiale (70%).

8 diplômés sur 10 estiment que l'emploi exercé en décembre 2010 est en **adéquation avec leur niveau de formation Bac + 3** (dont 40% « tout à fait en adéquation »). Ce taux s'élève à 75% pour la formation initiale.

Par ailleurs, notons que **83%** des diplômés en activité professionnelle **ne recherchent pas activement un nouvel emploi**. Ce taux est significativement plus élevé que celui observé chez les diplômés de la formation initiale (75%).

[5] Les informations relatives au salaire net mensuel sont calculées sur la base des diplômés exerçant un emploi à temps complet au moment de l'enquête.

[6] Dont 26,5% dans le Finistère, 14% en Ile-et-Vilaine, 13,5% dans les Côtes-d'Armor et 10% dans le Morbihan.



Conclusion

30 mois après l'obtention de la Licence professionnelle, le **taux d'emploi** des titulaires d'une Licence professionnelle en alternance s'élève à **87%**. Il est nettement supérieur (+ 8,5 points) à celui observé chez les diplômés en formation initiale (78,5%).

Leur **taux d'emploi « temporaire »** en décembre 2010 (**11%**) est 2 fois moins élevé que pour les diplômés de la formation initiale (22%). **19%** des diplômés exercent un emploi d'« **ingénieur, cadre, profession libérale, profession intellectuelle supérieure, Catégorie A Fonction Publique** » et **68%** un « **emploi de niveau intermédiaire, Catégorie B Fonction Publique** ». Leur **salaire net mensuel médian** s'élève à **1550 €** (+70 € par rapport à la formation initiale). Enfin, la majorité des diplômés en alternance exercent leur emploi en **Bretagne** (**64%** vs. 47% pour la formation initiale).

Pour plus d'informations

LICENCE PROFESSIONNELLE, DIPLÔMÉS 2008, QUE SONT-ILS DEVENUS ?

ORESB - OCTOBRE 2012 - 55 PAGES

<http://www.ueb.eu/Theme/observatoire/etudes>

Contacts

RESPONSABLE DE L'ORESBS :	CHARGÉES D'ÉTUDES :
Sylvie DAGORNE	Amélie GICQUEL, Stéphanie MOSCHIN
sylvie.dagorne@ueb.eu	amelie.gicquel@ueb.eu
02 99 14 14 59	02 23 23 79 83

ORESBS

Observatoire Régional des Enseignements Supérieurs en Bretagne